

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUILLET 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M, ANDREANI N, NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONI C., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V., GIUDICELLI P.A

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 12

Nbre de conseillers ayant signé : 12

Date de convocation : 20/07/2022

Date d'affichage: 20/07/2022

Objet : Aménagement du site de Ponte Grossu massif de Bavella.

Le Maire expose au Conseil Municipal que,

La Communauté de Communes de l'Alta Rocca a réalisé une étude sur la fréquentation du massif de Bavella dont les éléments de diagnostic ont permis d'engager une réflexion sur les aménagements nécessaires à la gestion des flux touristiques.

Cette réflexion a été menée en concertation avec l'Office de l'Environnement de la Corse, la Collectivité de Corse (service des routes), la Commune de Quenza, de Sari-Solenzara, de Solaro et les propriétaires privés ou publics.

De ces échanges, ressortent deux emplacements considérés comme stratégiques, pour l'implantation d'aires d'accueil et d'information destinées à réguler la fréquentation touristique : le site d'Arghjavara et le site de Ponte Grossu situés dans le massif de Bavella.

Les sites ont été prédéfinis, parmi les emplacements existants, en fonction de leurs localisations stratégiques, en fonction des besoins en matière d'accueil et de gestion des flux de fréquentation. Ils disposeront de points d'information qui permettront d'améliorer l'accueil touristique dans un objectif de préservation et de sensibilisation aux risques inhérents aux espaces naturels. Ces sites seront gérés par la Communauté de Communes en partenariat avec l'Office de l'Environnement de la Corse.

Pour mener à bien ce projet, il y a lieu d'engager formellement des partenariats par le biais de convention permettant d'assurer la maîtrise foncière :

- Aire d'accueil de Ponte Grossu : convention d'utilisation avec la Collectivité de Corse
- Aire d'accueil d'Arghjavara : conventions de mise à disposition à titre gratuit avec différents propriétaires privés.

S'agissant spécifiquement du site de Ponte Grossu, celui-ci étant situé dans la ressort territoriale de la Commune de Solaro, la Communauté de Communes de l'Alta Rocca a sollicité de la Commune de Solaro une habilitation expresse afin de pouvoir réaliser les aménagements envisagés.

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUILLET 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M, ANDREANI N, NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONI C., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V., GIUDICELLI P.A

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 12

Nbre de conseillers ayant signé : 12

Date de convocation : 20/07/2022

Date d'affichage: 20/07/2022

Objet : Aménagement du site de Ponte Grossu massif de Bavella. (SUITE)

Cette autorisation est consentie à titre gratuit.

Après avoir présenté dans le détail le projet dans son intégralité, le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur :

- L'intervention de la Communauté de Communes de l'Alta Rocca sur le territoire de la Commune de Solaro et spécifiquement sur le site du Ponte Grossu,

Le Maire propose d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve l'exposé du Maire dans toute sa teneur.

Autorise la Communauté de Communes à réaliser les aménagements exposés sur le site du Ponte Grossu,

Le MAIRE

Fait et délibéré à Solaro le 25/07/2022

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI

